

Projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Maurice-de-Rotherens

Note en réponse de l'avis conforme de la MRAE du 20 janvier 2026, annexée au recours gracieux

Le projet de modification simplifiée n°2 se trouve sur la commune déléguée de Saint-Maurice-de-Rotherens (218 habitants en 2018, 230 en 2022), intégrant la commune nouvelle de Saint-Genix-les-Villages (3 028 habitants) et concerne le **hameau des Rives**.

Projet de modification simplifiée n°2 sur le hameau des Rives :

Ce projet de modification consiste à créer un STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées), composé de 2 sites au hameau des Rives, pour régulariser une terrasse extérieure de 40 m² (qui aurait du faire l'objet d'un PC, et non d'une DP), installée pour permettre une nouvelle petite activité de restauration (30 couverts) complémentaire aux hébergements touristiques existants (2 gîtes de 4 et 11 lits). Le second site permet d'encadrer une aire de stationnement dédiée.

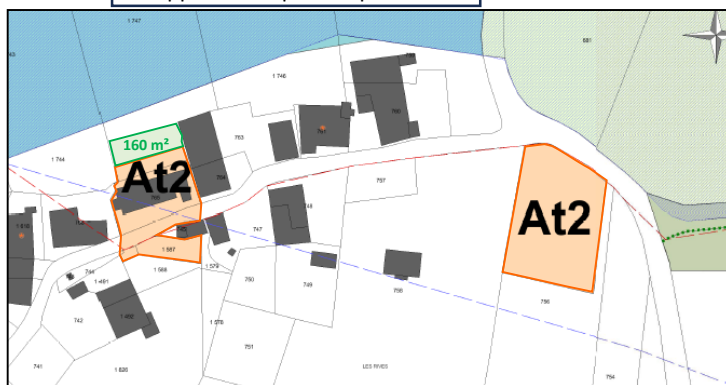
Ce STECAL, classé en zone At2 couvrait environ 1800 m². La CDPENAF a rendu un avis favorable sur ce projet. La DDT et le SCOT de l'avant pays savoyard ont également émis un avis favorable, en demandant de réduire le périmètre au strict minimum, au niveau de cette terrasse installée, et donc de réduire le STECAL de 160 m².

Pour l'approbation de la procédure, la surface du STECAL serait donc de 693 m² pour le site bâti et de 1022 m² pour encadrer l'aire de stationnement à l'entrée du hameau.

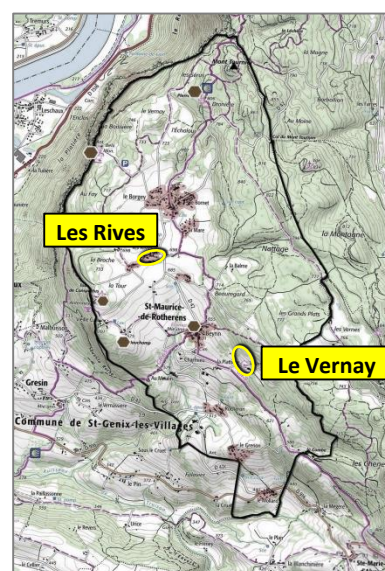
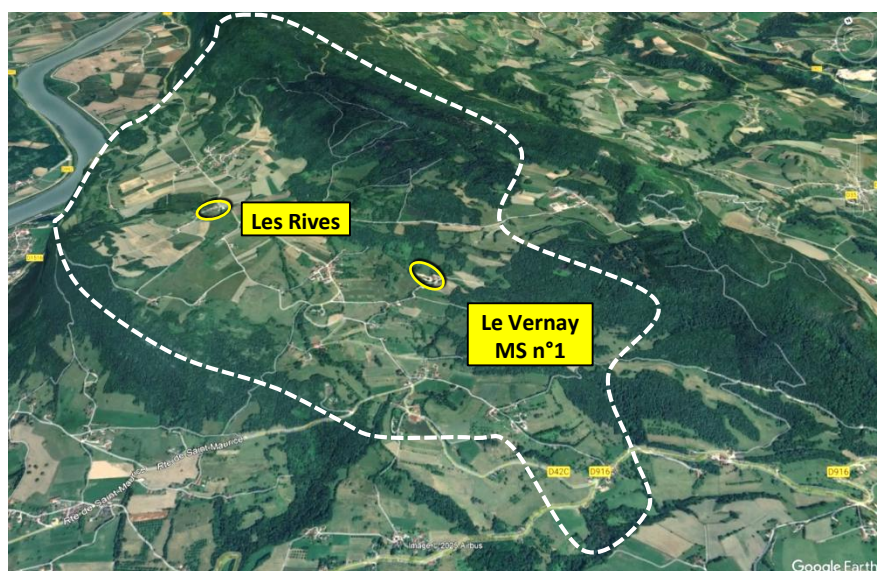
Projet de zonage en décembre 2025



Projet après avis ds PPA, pour approbation printemps 2026



Parallèlement à ce projet de modification, la commune a conduit une première procédure d'urbanisme similaire, pour un premier STECAL permettant de conforter l'activité d'hébergement touristique existante de 10 chambres (24 lits) par l'implantation d'une yourte de 120 m² comme lieu d'animation de groupes, et de cinq habitats insolites avec des équipements bien-être.



Cette note comprend des éléments complémentaires visant à lever le doute sur d'éventuels impacts environnementaux du projet émis dans l'avis de la MRAE, ainsi que d'évaluer les impacts cumulés des 2 projets de modification simplifiée.

Les personnes publiques associées (PPA) à la procédure d'urbanisme ont émis des avis favorables pour les deux procédures, avec quelques remarques à prendre en compte (périmètres et ajustement du règlement).

1/ En matière de milieux naturels, de biodiversité et de sites Natura 2000 :

1 / 1 – Description sommaire du site pour évaluation des incidences

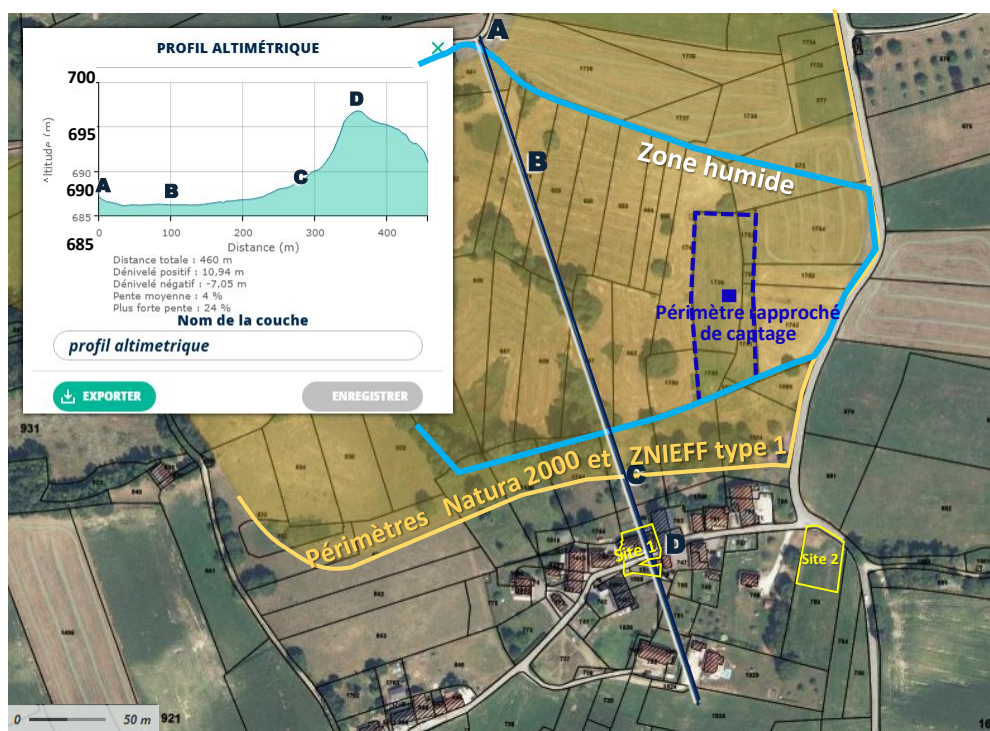
Il est important de décrire le secteur pour comprendre ces potentialités écologiques et analyser les points soulevés dans l'avis de la MRAE.

Du point de vue du sol, le hameau des Rives est situé sur les terrains récents du quaternaire, des moraines qui recouvrent les calcaires du Berriasien-Valanginien. Des alluvions fluviales s'y sont déposées après, à la faveur d'une cuvette et sur lequel s'est installé le marais, où la richesse écologique a pu se développer.

Du point de vue topographique, le marais descend vers l'Ouest, passant de 690 m au niveau de la RD à l'Est, à une cote de 685 m à l'Ouest, avant la rupture de pente, puis les falaises.

Du Nord au Sud, le profil topographique ci-dessous montre que le marais se situe autour de 686 m d'altitude (**point B**), les points bas étant plutôt dans la moitié Nord, puis remonte progressivement vers le Sud jusqu'à la ligne de crête formée par la route à 696,50 m (**point D**), soit un dénivelé de 9 mètres.

Le pré attenant au bâtiment et sur lequel est installée la terrasse, est situé bien en dehors du marais (photo ci-dessous), à quelques 6 m au dessus du marais des Rives. Le bâtiment, en bord de route, où une zone de stationnement se trouve de l'autre côté, et le nouveau parking aménagé à l'entrée du hameau, avant la ligne de crête, autour de 693 m.



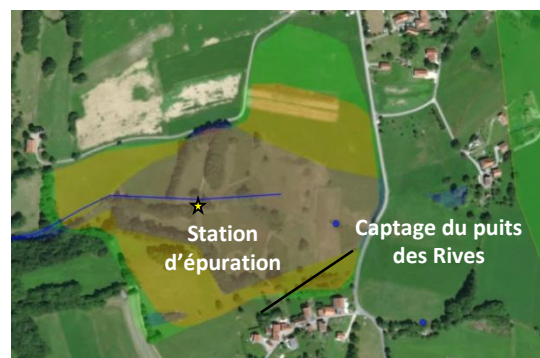
Coté marais, l'arrière de l'auberge, avec les 2 terrasses, celle de 40 m² au 1^{er} plan



L'auberge restaurant 'la Forge aux Hirondelles', restaurée, façade coté route

Du point de vue écologique, le marais des Rives présente confère une richesse écologique reconnue (Natura 2000 et ZNIEFF de type 1). Il s'agit d'un site remarquable abrite la seule station savoyarde d'une plante rare, le Sénéçon doria mais aussi d'autres espèces d'intérêt patrimonial inventoriées en zones humides telles qu'un papillon le Damier de la Succise.

Le hameau des Rives, riverain du marais du même nom, le surplombe donc d'une dizaine de mètres et se trouve sur des moraines plus anciennes et ne présente pas d'intérêt écologique particulier : les prés entourant le hameau sont des prairies mésophiles de fauche, le bâti présente un intérêt pour l'avifaune, par son patrimoine ancien dans lequel la faune peut trouver refuge, en particulier l'avifaune.



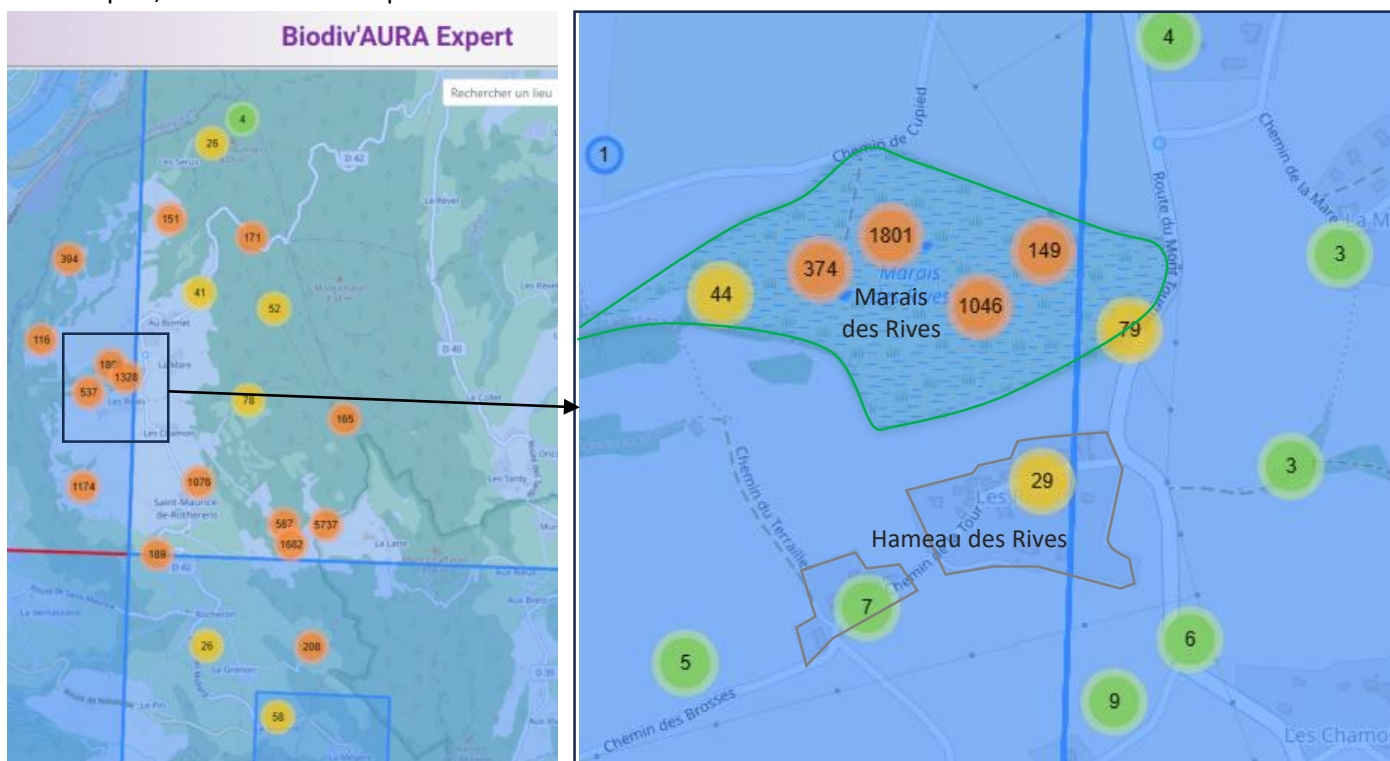
La richesse écologique du territoire de Saint Maurice de Rotherens :

L'observatoire de la biodiversité de Savoie permet de montrer la richesse écologique du territoire de Saint Maurice de Rotherens, par la présence de 1583 espèces observées sur le territoire de Saint Maurice de Rotherens, dont 708 plantes à fleurs, 84 autres plantes, 170 champignons pour la flore, 295 insectes 7 reptiles, 10 amphibiens, 152 oiseaux, 27 mammifères, et autres... pour la faune, sans donner toutefois la localisation.

La consultation du site Biodiv'Aura Expert, comme proposée dans l'avis de la MRAE, montre le nombre élevé d'observations naturalistes sur la commune. Le site indique 15 607 observations d'individus, faune et flore confondues, réalisées sur le territoire de St Maurice de Rotherens.

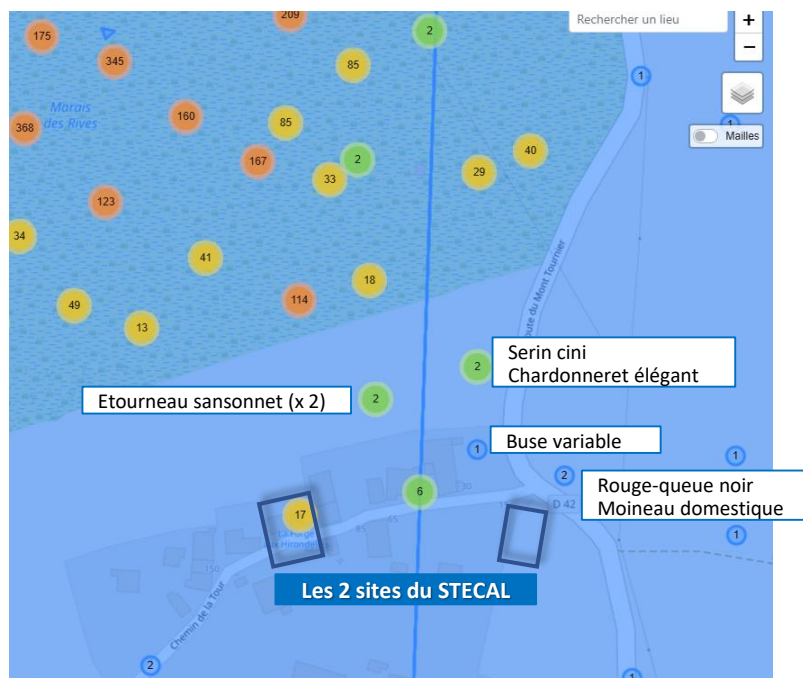
Ces observations sont réparties sur le territoire, logiquement au niveau des milieux les plus favorables à une biodiversité intéressante : marais de Rives (Natura 2000 et ZNIEFF de type 1) et les falaises surplombant le Rhône et au niveau des sites favorables aux observations (potentiels, vues,...), comme le site de la route de la Lattaz, et les hameaux (avec le bâti ancien favorable à l'avifaune).

La cartographie du site internet montre la localisation le nombre d'individus observés, qu'ils soient faunistiques et floristiques, et leur nombre se précisant selon les zooms.



Le zoom suivant permet de montrer les observations des espèces faunistiques et floristiques présentes sur secteur. On remarque la richesse biologique du marais, essentiellement floristique et sur le hameau des Rives pour lequel il s'agit uniquement de faune.

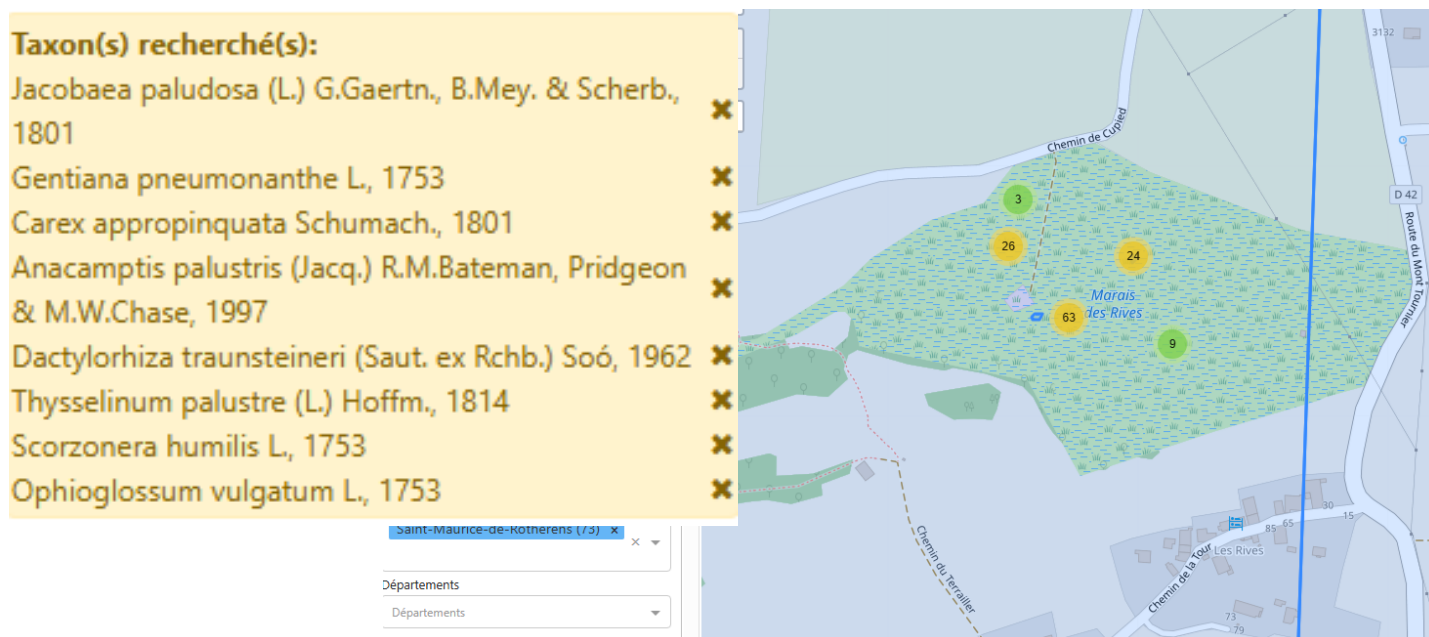
Détail autour du gîte page suivante.



Nombre d'individus observés
toutes espèces ci-dessus confondues



A noter également sur la carte ci-dessous, les espèces floristiques protégées connues en bibliographie, pour lesquelles les nombreuses observations ont été effectuées sur le marais de rives et qui mettent en évidence la richesse du marais (seneçon des marais, carex, dactylorhiza, ophioglosse, etc...).



1 / 2 - Concernant la présence en plusieurs endroits du STECAL d'espèces protégées de faune

Les observations au voisinage concerné par le projet d'évolution de l'activité économique (restauration en complément de l'hébergement touristique) montre des espèces qui affectionnent les bâtiments anciens en particulier, tels que l'hirondelle rustique, et présentent en milieu « urbain », le pinson des arbres, la bergeronnette grise et les espèces observées (ou entendues) depuis le hameau, le faucon pèlerin, le faucon crécerelle, le coucou d'Europe, etc....

Nombre d'individus observés
toutes espèces ci-dessus confondues



Liste des espèces observées dans le hameau des Rives :

Mammifère :

Campagnole fouisseur : espèce non réglementée, inféodée aux milieux prairiaux de moyenne montagne

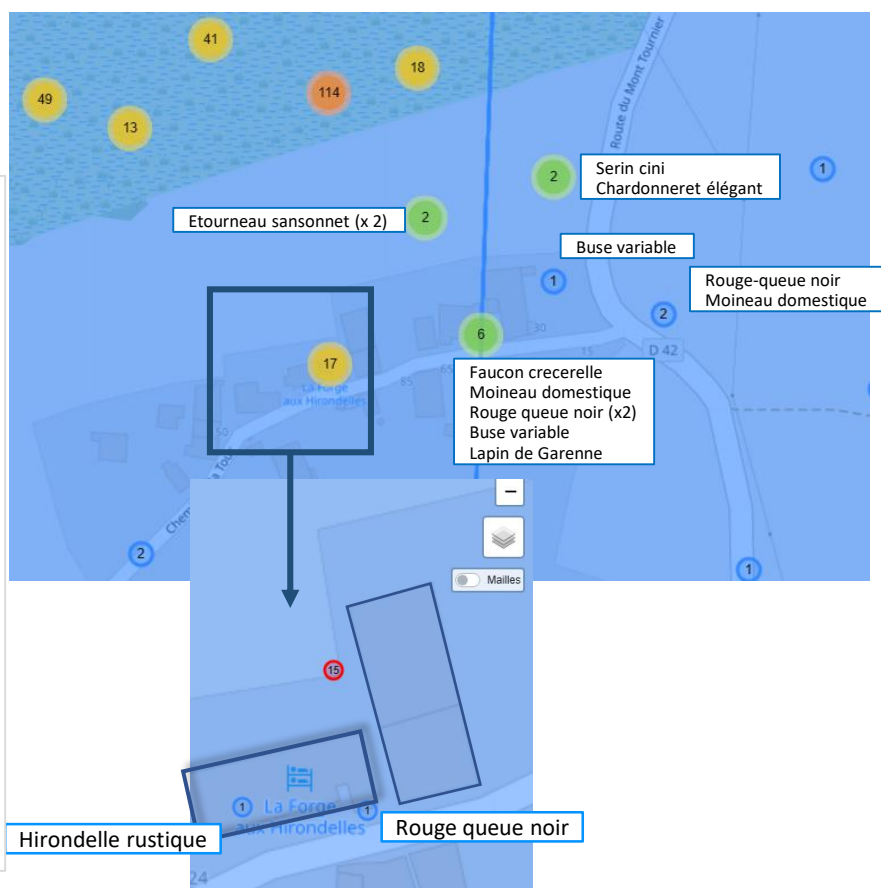
Papillon :

Papillon petite tortue (non protégé)

Oiseaux :

Corneille noire
Buse variable
Pinson des arbres
Bergeronnette grise
Rouge queue à fronc blanc (x2)
Faisan
Milan royal
Épervier d'Europe
Faucon pèlerin
Pie
Moineau domestique

Hirondelle rustique 1
Rouge queue noir 1



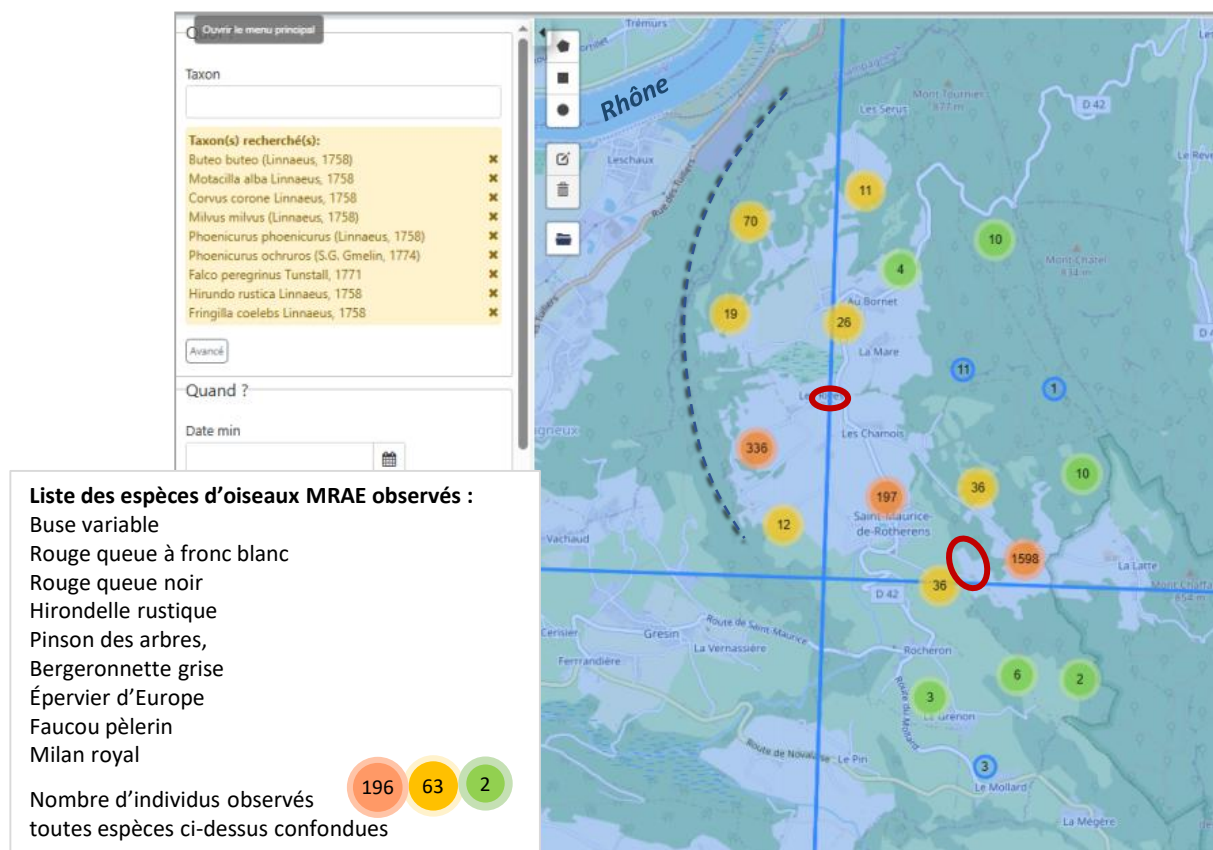
Ce site concerné par le STECAL proposé dans la modification du PLU n°2, au cœur du hameau de Rives, bien que situé à proximité du marais des Rives, ne présente pas de richesse patrimoniale au statut indiquant une vulnérabilité.

Compte tenu de la nature du projet de modification qui consiste à régulariser l'évolution de l'activité économique (restauration en complément de l'hébergement touristique), cette procédure n'aura pas d'incidence notable sur l'avifaune.

1 / 3 - Concernant les corridors biologiques

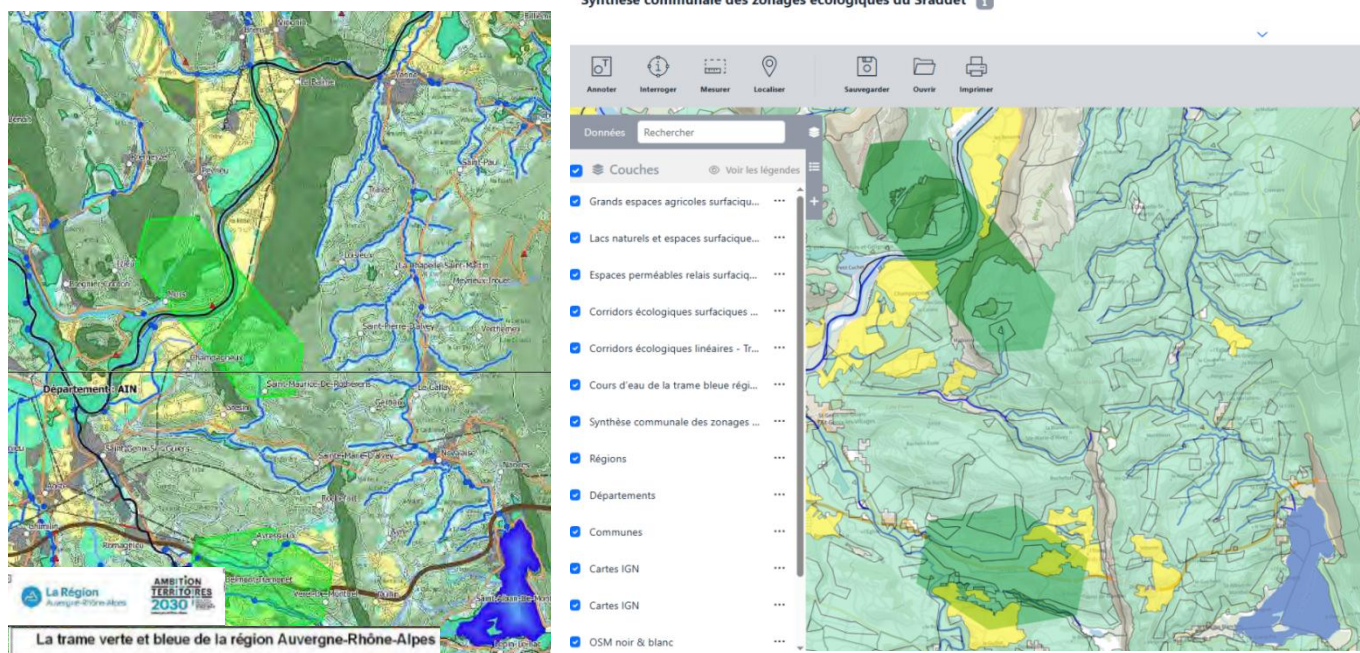
La carte du site Biodiv'Aura Expert ci-dessous montre le nombre important d'observations indiquées dans l'avis de la MRAE, et leur répartition sur le territoire avec préférentiellement une importance sur deux lignes de crête, l'une sur la façade Ouest du territoire, favorable par la configuration en falaise surplombant le Rhône à l'Ouest et les espaces agricoles du plateau de St Maurice, et la seconde sur la partie Sud en mosaïque de milieux ouverts et forestiers, en crête, très favorables aux observations.

Leur localisation ne permet pas de déceler dans la commune des axes préférentiels dans leur déplacement vers leurs différents habitats pour la nidifications, l'alimentation, les zones de refuge,...). Leur présence est lié à leurs habitats Les mammifères sont observés essentiellement en milieu boisé ou en lisière de bois. Il s'agit du renard, blaireau et chevreuil (non représentés ici).



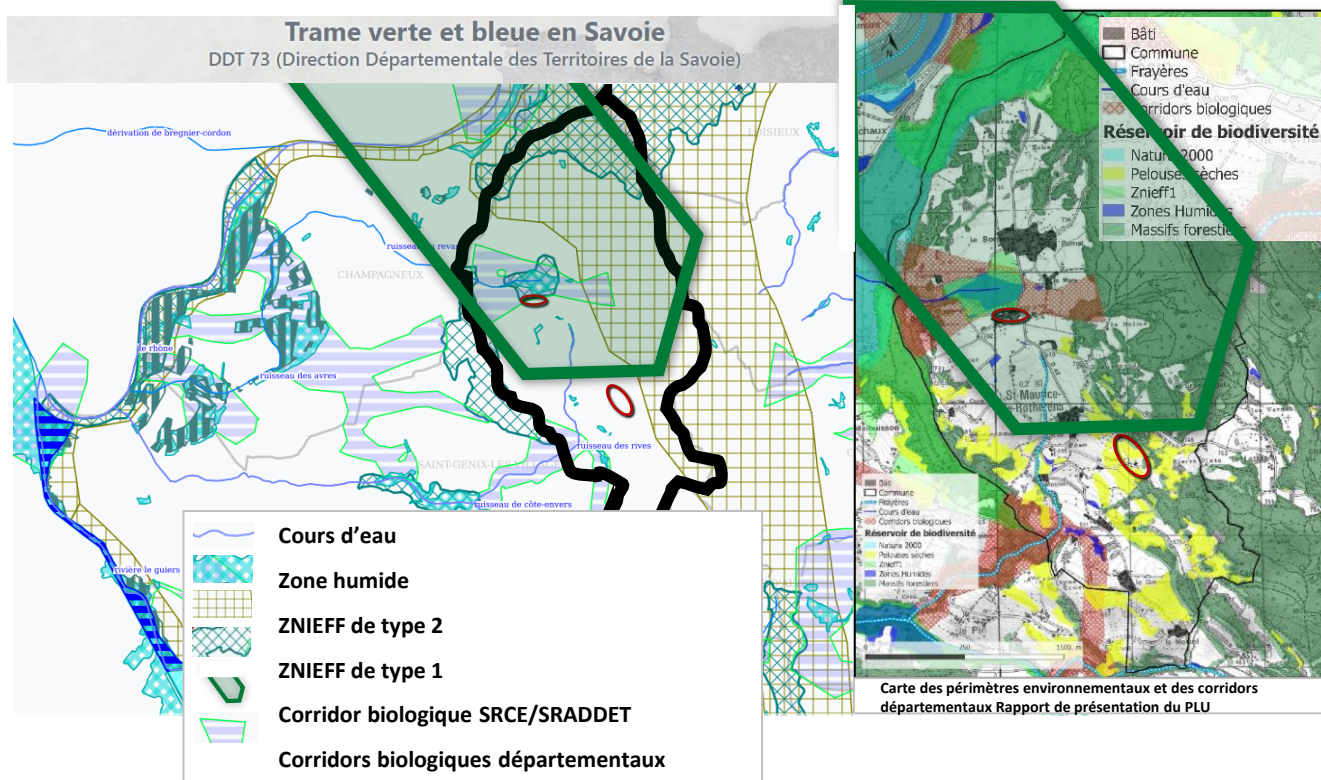
Les cartographies identifiant les corridors biologiques dans les différents documents sont nombreuses. La carte de la trame verte et bleue du SRADDET montre les espaces perméables à la faune, et les réservoirs de biodiversité, et le corridor préférentiel pour relier le Bugey au Nord Ouest au massif de Chartreuse au Sud Est (en passant par le chaînon du Mont Tournier puis celui du col du Banchet).

Il traverse la vallée du Rhône selon ce même axe, au niveau du territoire de Saint Maurice de Rotherens.



Le département de la Savoie a décliné les corridors écologiques incluant les enjeux environnementaux à l'échelle régionale. La cartographie ci-dessous identifie les ZNIEFF de type 1 et de type 2, et les corridors départementaux. Ces enjeux ont été repris dans le PLU avec l'ensemble des périmètres environnementaux, (Natura 2000, ZNIEFF...).

Les cartographies ci-dessous y localisent les 2 STECAL faisant l'objet des 2 modifications simplifiées distinctes.



○ Auto-évaluation des incidences sur le patrimoine naturel et les corridors biologiques

le site concerné par le STECAL proposé dans la modification du PLU n°2, au cœur du hameau de Rives ne présente pas d'intérêt floristique. La présence de bâtiment, ancien parfois réhabilité, est favorable à la présence de passereaux et aux observations de rapaces aux alentours, agricole.

Même s'il est situé à proximité du marais des Rives intéressant au niveau floristique, le hameau en trouve en point haut (partage des deux bassins versant du territoire), et en limite de ce corridor biologique local, identifié à l'échelle départemental. L'analyse de l'avifaune et des corridors biologiques montrent que cette procédure d'urbanisme, par sa nature et son ampleur, n'aura pas d'impact notable sur la faune ni sur la fonctionnalité des différents corridors

Impact cumulé des 2 modifications simplifiées sur l'avifaune et sur les corridors biologiques :

Les cartographies montrent la localisation des deux sites concernés par les 2 modifications simplifiées, dans le même axe du corridor d'importance régionale, entre Bugey et Chartreuse. La faible importance des deux STECAL sur ce territoire, et du fait de la nature des projets, les projets cumulés, situés à distance l'un de l'autre, n'auront pas d'incidences significatives sur la fonctionnalité de ces corridors.

A l'échelle locale, ils se trouvent en dehors des corridors identifiés par le SCOT.

L'avifaune, bien présente sur l'ensemble du territoire de Saint Maurice de Rotherens ne sera pas impactée par les projets de modifications du PLU qui induiront une petite activité touristique supplémentaire, mais très mineure (30 couverts, une dizaine de lits, par rapport aux 1500 pèlerins estimés/an et la fréquentation liée à la randonnée,

2/ Concernant la gestion de l'eau

- **Concernant la ressource en eau potable**, il est important de situer les enjeux pour la commune et le contexte :
 - Le captage des Rives était répertorié comme prioritaire par l'agence de l'eau au SDAGE 2016-2022 pour des raisons de pollution aux nitrates. Une surveillance accrue du captage a été réalisée, ce qui a également permis de faire suivi du niveau piezométrique de la nappe dans le marais et ainsi évaluer sa capacité aquifère. Depuis, le changement des pratiques agricoles autour du puits des Rives (sensibilisation auprès des agriculteurs, plus de pâturage, pas d'épandage...) ont permis de diminuer significativement les taux de nitrates. Le captage ne fait plus partie de la liste des zones vulnérables depuis sa révision en 2017.
 - L'autorisation de pompage est de 86 m³/h, mais les volumes prélevés en moyenne se situent en moyenne autour 50 m³/h, jusqu'à des pics réguliers autour de 60 m³/h. Pour le PLU, le suivi de la saison 2019 ont montré des pics réguliers autour de 70 m³/h et ponctuellement 3 pics autour de 80 m³/h (2 en juin et 1 en août).
 - Ainsi, le niveau d'eau se maintient relativement haut dans les ouvrages de stockage justifiant de la bonne adéquation du dimensionnement par rapport à la cinétique d'appel en distribution. Parallèlement, aucun manque d'eau n'est constaté sur la collectivité malgré les étiages prononcés (rapport 2019).
 - Le schéma directeur EAP du SIAEP des eaux du Thiers est en cours (11 527 abonnés en 2024). La commune n'a pas connu de difficultés d'alimentation en eau ces dernières années.
 - L'hypothèse de fuites retenue pour le bilan fourni dans le PLU était très défavorable avec 32,92 m³/j. Les données des RPQS récentes sont consolidées pour l'ensemble du Syndicat (rendement global entre 82,4 % (2019), 81,7 % (2020), 78,2 % (2021), 69,1 % (2022), 78,2 % (2023), 70,1 % (2024).
 - Parallèlement, de 2005 à 2015, les besoins avaient encore tendance à augmenter, avec des abonnés supplémentaires. Depuis, on observe une stabilisation des consommations autour de 18500 m³ jusqu'en 2022, et une baisse significative les 2 dernières années : 18 348 m³ en 2020, 18 871 m³ en 2021, 20 729 m³ en 2022, 15 963 m³ en 2023 puis 12 522 m³ en 2024.
 - A noter que les 16 maisons du hameau du Mollard et de ses abords sont raccordées depuis 2023 au réseau de Sainte Marie d'Alvey, pour permettre de soulager, si besoin en période d'étiage, la ressource de Rives. Parallèlement, la commune veille à ce que la stabulation au Bornet qui accueillait un troupeau de bovins ne soit plus utilisée pour des raisons sanitaires et de consommations exclusivement issues du réseau public.
 - Ces deux facteurs expliquent la baisse significative des volumes prélevés en 2023, confirmée en 2024.

Consommations en eau du secteur touristique (banque des Territoires)

L'hébergement touristique totalise 59% des prélèvements. Parmi les types d'hébergement, les "autres hébergements" (auberges de jeunesse, locations entre particuliers, résidences secondaires, etc.) sont les plus nombreux en nombre, donc les plus consommateurs, avec 85 millions de m³, mais pour seulement 132 litres par personne et par nuitée.

A titre de comparaison, des villages-vacances ou des résidences de tourisme avec espace aquatique arrive à 439 litres/j/personnes, et les hôtels 4 et 5 étoiles avec 323 litres, dont 40 à 45% pour le nettoyage des chambres et des sanitaires.

En hôtellerie de plein air, la consommation moyenne par personne et par nuitée est de 183 litres, dont environ 70% pour les sanitaires et douches, et compte tenu de la présence de piscine dans 50% des campings français. celle-ci pèse pour 25% des prélèvements d'eau.

La restauration représente le deuxième poste de prélèvement en eau de la filière (27% du total). Les consommations s'élèverait en moyenne à 46,9 litres par couvert pour la restauration traditionnelle et 8,2 litres par couvert pour la restauration rapide.

Les chiffres retenus pour le calcul des consommations d'eau pour le gîte du Vernay, sans piscine, compte tenu du type d'hébergement, sont de 150 l/j/personnes, moyennant les 132 l/j/pers pour autres hébergements et l'hôtellerie de plein air à 183 l/j/pers.

le site concerné par le STECAL proposé dans la modification du PLU n°2, au cœur du hameau de Rives représente une part supplémentaire de consommation d'eau infime. En prenant 50 l/j/couvert, la consommation supplémentaire serait de 1,5 m³ supplémentaire/jour, soit 1,75% de la ressource.

- **Concernant des eaux usées**, l'auberge (gîte avec restauration) est raccordée à la station d'épuration conforme en 2023. La capacité maximale reste de 11 lits, auquel se rajoute les rejets pour 30 couverts. La station d'épuration, avec une charge de 100 EH, est conforme avec des rendements entre 87 et 96 % pour les MES, la DCO et la DBO5 RPQS du SIEGA de 2021.

La station d'épuration est en mesure d'accepter la nouvelle charge estimée à 1 EH selon les ratios de consommation d'eau potable d'un restaurant.

13. STATION DE SAINT MAURICE DE ROTHERENS « LE BORNET »

Description : station construite en 1985 et constituée d'un lit bactérien faible charge de 100 EH

La station est exempte de bilan 24 h.

En revanche, la station a fait l'objet d'une visite du SATESE avec analyse ponctuelle, en date du 21/10/2021 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)
DBO5	463	20	96	35 mg/L – 60 %
DCO	948	124	87	200 mg/L – 60 %
MES	530	62	88	50 %
NTK		33,9		
Pt		9,79		

→ ANALYSE CONFORME

Impact cumulé des 2 modifications simplifiées sur la gestion de l'eau :

L'assainissement des eaux usées sont totalement indépendant (le hameau des Rives est raccordé à une station d'épuration et le gîte du Vernay dispose d'une installation d'assainissement autonome). Ils ne se cumulent donc pas. Ils n'ont pas d'impact sur la qualité des eaux par la conformité des installations de traitement.

Concernant l'eau potable, l'impact cumulé des deux projets de modifications simplifiées représente 3 m³/jour, ce qui représente 7,2% des besoins (40 m³ environ) et 3,4 % de la ressource.

Cette consommation d'eau supplémentaire représente un faible pourcentage des besoins et de la ressource. Le travail sur la recherche de fuite, de sécurisation de la ressource, et de sensibilisation des agriculteurs a dorénavant déjà de mieux gérer la ressource.

Le Syndicat des Eaux du Thiers a parallèlement à ces éléments, sollicité le cabinet Merlin pour estimer le bilan besoins / ressources pour les 2 projets, qui indique il est fortement excédentaire en situations actuelle et future, en ayant testé le modèle hydraulique.

3/ Concernant les mobilités et des émissions de gaz à effet de serre

Le projet concernant le hameau de Rives prévoit la régularisation d'une activité de restauration complémentaire à l'hébergement touristique (11 lits).

Le calcul d'une empreinte carbone due à un projet de cette nature et de cette ampleur n'est pas adapté. Néanmoins, les niveaux de circulation permettent de mettre en perspectives les ordres de grandeur de la circulation et des effets induits sur les gaz à effet de serre.

On peut penser que la venue se fera en majorité en véhicules motorisés (soit une quinzaine maximum), possiblement électrique dans les années à venir, parfois à pied (grande randonnée, pèlerinage) ou en vélo compte tenu des caractéristiques touristiques du territoire (tourisme vert de l'avant pays savoyard).

Ce trafic de véhicules est à mettre en rapport au nombre de véhicules sur la commune (au moins 150, l'INSEE donnant le nombre de véhicule par ménage) et à la circulation sur la commune (autour de 300 véhicules au total sur la RD 42, dans les 2, avec un pic à 404 véhicules.

A noter les trafics constatés sur les routes départementales les plus proches d'environ 800 et 1600 véhicules/jour qui desservent l'avant pays savoyard.

Cette estimation de trafic supplémentaire de véhicules (5 véhicules x2 par jour si Aller/Retour pour le Vernay) permet considérer comme négligeable, que ce soit en termes d'émissions de GES ou de polluants, l'impact des deux modifications simplifiées qui permettent de faire de maintenir ces activités touristiques sur le territoire de Saint Maurice de Rotherens nécessaires à la vie du territoire.

Comptage n°1

Comptage routiers sur la RD 42 à l'aval immédiat du chef-lieu (Beyrin, avant le carrefour vers le Vernay

Du 23 au 29 /09/2020 :

Du 02 au 11 /02/2026 :

Résultats				
	Sens 1		Sens 2	
	VL	PL	VL	PL
Total Campagne	1 206	65	1 230	166
Trafic moyen/jour	172	9	176	24
Vitesse moyenne	39 Km/h	36 Km/h	40 Km/h	39 Km/h
V85	51 Km/h	50 Km/h	52 Km/h	49 Km/h
V15	25 Km/h	22 Km/h	27 Km/h	28 Km/h

	Sens 1				Sens 2				Sens 1 + 2			
	TV	VL	PL	%PL	TV	VL	PL	%PL	TV	VL	PL	%PL
Total de la période	1423	1369	54	3,8%	1382	1300	82	5,9%	2805	2669	136	4,8%
Moyenne journalière	158	152	6	3,8%	153	144	9	5,9%	311	296	15	4,8%
Moyenne horaire	6	6	0	0,0%	6	6	0	0,0%	13	12	1	7,7%
Moyenne de jour	115	110	5	4,3%	109	102	7	6,4%	224	212	12	5,4%
Moyenne de nuit	43	42	1	2,3%	44	42	2	4,5%	87	84	3	3,4%
Jour le plus chargé	195	194	1	0,5%	215	210	5	2,3%	410	404	6	1,5%

Comptage n°2

Lieu de pose				
Ville ou route :	St Marie d'Alvey			
Rue ou PR :	RD 916 - PR 8+180			
De :	St Genix Les Villages			
Vers :	Novalaise			
Sens 1 :	St Genix Les Villages	Sens 2 :	Novalaise →	
	→ Novalaise		St Genix Les Villages	
Département :	73	Section :	49	Indice :
				1

Dates				
De pose :	ven. 17/11/2023			
Début d'analyse :	ven. 17/11/2023	Fin d'analyse :	jeu. 23/11/2023	

Résultats				
	Sens 1		Sens 2	
	VL	PL	VL	PL
Total Campagne	2 928	81	2 798	85
Trafic moyen/jour	418	12	400	12
Vitesse moyenne	58 Km/h	45 Km/h	59 Km/h	46 Km/h
V85	68 Km/h	55 Km/h	68 Km/h	57 Km/h
V15	50 Km/h	35 Km/h	50 Km/h	36 Km/h

Comptage n°3 Lieu de pose				
Ville ou route :	St Genix Les Villages			
Rue ou PR :	RD 916 - PR 2+267			
De :	St Genix			
Vers :	Novalaise			
Sens 1 :	St Genix →	Sens 2 :	Novalaise →	
	Novalaise		St Genix	
Département :	73	Section :	1	Indice :
				0

Dates				
De pose :	ven. 17/06/2022			
Début d'analyse :	ven. 17/06/2022	Fin d'analyse :	jeu. 23/06/2022	

Résultats				
	Sens 1		Sens 2	
	VL	PL	VL	PL
Total Campagne	5 641	191	5 290	315
Trafic moyen/jour	806	27	756	45
Vitesse moyenne	69 Km/h	60 Km/h	74 Km/h	66 Km/h
V85	84 Km/h	74 Km/h	88 Km/h	83 Km/h
V15	55 Km/h	46 Km/h	60 Km/h	50 Km/h

